



Absence convocation JAP pour bracelet électronique

Par **Chamfictif**, le **30/08/2022** à **00:46**

Bonjour,

Un ami s'est trompé d'une journée et à manqué sa convocation chez le juge d'application des peines pour se faire poser un bracelet électronique...

Il ne s'en est évidemment rendu compte que le soir, et ne sait pas comment rattraper son erreur.

Son affaire date de 2016. Il a été condamné le 14 décembre 2020.

Il a été au SPIP au lieu d'aller chez le JAP... Je ne trouve aucune réponse sur internet, il a peur de se retrouver sous les verrous alors qu'il travaille dur pour se remettre sur les rails.

Que peut-il faire pour replanifier un rendez-vous ? Va t-il vraiment aller en prison ?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **30/08/2022** à **08:57**

Bonjour,

Il faudrait déjà qu'il contacte rapidement les services du Juge d'Application des Peines...